



REGLEMENT SAISON 2019/2020

Approuvé le 21 septembre 2019

SOMMAIRE

I. Organisation générale

- a) Horaires des compétitions.
- b) Plateaux d'évolution
- c) Engagements.
 - o des tireurs.
 - o des arbitres.
- d) Indemnisation arbitres
- e) Récompenses

II. Licences, affiliations, catégories d'âges

III. Règles médicales.

IV. Critères de sélection aux championnats de France.

- a) M15 individuel
- b) M15 équipes
- c) M17 - M20 – Seniors – Vétérans individuel
- d) M17 – M20 – Seniors – Vétérans équipes
- e) Classements Régionaux

V. Sélection aux épreuves des zones et des circuits nationaux

VI. Championnats Comité Régional d'Éscrime Provence-Alpes-Côte d'Azur

VII. Formule des épreuves Comité Régional d'Éscrime Provence-Alpes-Côte d'Azur

VIII. Normes des tenues

IX. Cahier des charges – Aide aux clubs organisateurs

X. Aide aux tireurs du Comité Régional d'Éscrime Provence-Alpes-Côte d'Azur

XI. Aide aux comités départementaux

XII. Stages sportifs et regroupements

Annexes :

- 1. Compte-rendu d'épreuve – page 10
- 2. Stages de détection – page 11
- 3. Prix des licences et affiliations 2019/2020 – page 12
- 4. Aide aux tireurs – page 13

Le règlement des épreuves est le document officiel du Comité Régional d'Éscrime Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2019/2020. Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

I. ORGANISATION GENERALE.

a) Horaires des compétitions.

Samedi : 10 h 00 Dernier appel
Dimanche : 10 h 00 Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9H00.

b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

DANS TOUS LES CAS, LA REGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUEE AINSI QUE LE R.I. POUR LES EPREUVES ET LES REGLEMENTS DE LA FFE.

c) Engagements

Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu pour cette compétition.

Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

Arbitres :

Cf. Réglementation de l'arbitrage fédéral en vigueur

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans le Comité Régional d'Esime Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Les présidents des Commissions Territoriales d'Arbitrage coordonneront la formation (stage et pratique) dans les épreuves territoriales et interterritoriales.

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

Un prix de l'arbitrage (récompense) sera décerné dans le cadre des compétitions H2028, le DT et le référent à l'arbitrage composeront le jury.

d) Indemnisation arbitres

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif FFE.

- arbitre international : 70 € la journée
- arbitre national : 60 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 40 € la journée – En formation régionale : 25 € la journée
- arbitre territorial : 25 € la journée
- arbitre en formation territoriale : 20 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

Désignation des arbitres par le référent ou le Directoire Technique.

NB : ces bonus seront cumulatifs par tour, et par compétition (mais pas par nombre de matchs du même tour). Exemple : un arbitre ayant officié sur deux ¼ de finale et la finale de la compétition féminine et sur deux ¼ de finale et deux ½ finale de la compétition garçon percevra 5€ de bonus pour les ¼ de finale fille, 10€ pour la finale fille, 5€ pour les ¼ de finale garçon et 10€ pour les ½ finale garçon, soit un total de 30€ de bonus en plus de son indemnité d'arbitrage. A moins de 16 participants les bonus commencent à partir des ½ finales.

Le montant total des bonus sera pris en charge par le CRE Région Sud: la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par le CRE Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 15 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une ½ journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

e) Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel par un lot, ainsi que les 4 tireurs des podiums par équipes.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, du CRE Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30€ par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

Un prix du « Fair Play » sera décerné à un tireur désigné par le Directoire Technique et les arbitres dans toutes les épreuves Région Sud et de la Zone Sud-Est. Ce prix récompensera le comportement particulièrement exemplaire et l'attitude sportive d'un tireur pendant la compétition.

II. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATEGORIES D'AGES

- a) Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE
- b) Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 3 (page12).

III. REGLES MEDICALES

Cf. Règlement fédéral 2019/2020 : <http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>

IV. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

a) M15 individuel

Les 40 premiers du classement national actualisé avant la Fête des Jeunes.

Plus les X premiers du classement Régional (X = quotas du Comité Régional)

Le Comité se réserve le droit de conserver un ou deux quotas pour des escrimeurs(es) qui auraient été absents sur une épreuve du parcours de sélection de la Fête des Jeunes après avoir été invités à participer à un circuit européen M17 par la FFE.

Prise en compte des compétitions (*sous réserve de modification de date et de lieu*) dans le classement régional :

- ✓ Le championnat régional
 - Epée le 13/10/2019 au Cercle d'Escrime Seynois
 - Fleuret le 06/10/2019 à Mandelieu
 - Sabre le 15/11/2019 à Nice OGC
- ✓ L'épreuve de zone (AuRA + Région Sud + Corse)
 - Epée le 24/11/2019 au Toulon/Var
 - Fleuret le 10/11/2019 à St-Sigolène
 - Sabre le 15/12/2019 à Mandelieu
- ✓ L'épreuve de zone 2 (AuRA + Région Sud + Corse)
 - Epée le 26/01/2020 à Bourg-St-Andeol
 - Fleuret le 02/02/2020 à Istres
 - Sabre le 15/03/2020 à Crest
- ✓ L'épreuve nationale dans la catégorie
 - Epée le 05/04/2020 à Pont-à-Mousson
 - Fleuret le 29/03/2020 à Roanne
 - Sabre le 29/03/2020 à Besançon

a) M15 équipes :

Le Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'un quota de deux équipes par armes.

Les 4 premiers tireurs du classement Régional actualisé avant la fête des jeunes, composeront l'équipe 1 et les 4 suivants l'équipe 2.

Si moins de 3 tireurs sont sélectionnés pour l'individuel, le Comité Directeur du Comité Régional décidera du bien-fondé de l'inscription et de la composition de l'équipe à la Fête des Jeunes.

b) M17, M20, SENIORS et VETERANS individuel (voir règlement sportif fédéral 2019/2020)

M17 :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

N2 :

- Sabre dames : ouvert. Pour pouvoir participer aux championnats de France il faut être classé dans le classement Régional.
- Epée dames – Epée hommes – Fleuret hommes – Sabre hommes – Fleuret dames

Les X premiers tireurs du Classement Régional, non sélectionnés en N1. X = quotas du Comité Régional. Prise en compte des compétitions (*sous réserve de modification de date et de lieu*) dans le classement régional :

- ✓ le championnat régional du 8/03/2020
- ✓ Le ou les épreuves de zone (AuRA + Région Sud + Corse) suivante
 - Epée le 19/01/2020 à La Garde
 - Fleuret le 12/01/2020 à Moirans
 - Sabre le 15/12/2020 à Mandelieu et le 15/03/2020 à Crest
 - la meilleure épreuve nationale dans la catégorie

M20 :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

N2 :

- Sabre dames – Sabre hommes – Fleuret dames ouverts. Pour pouvoir participer aux championnats de France il faut être classé dans le classement Régional.
- Epée dames – Epée hommes – Fleuret hommes

Les X premiers tireurs du Classement Régional, non sélectionnés en N1. X = quotas du Comité Régional. Prise en compte des compétitions (*sous réserve de modification de date et de lieu*) dans le classement régional :

- ✓ Le championnat régional du 8/03/2020
- ✓ L'épreuve de zone (AuRA + Région Sud + Corse)
 - Epée le 25/01/2020 à Bourg-St-Andeol
 - Fleuret le 11/01/2020 à Moirans
 - la meilleure épreuve nationale dans la catégorie

SENIORS :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

N2 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

N3 :

- Open, Fleuret Dames - Sabre Dames - Sabre Hommes. Pour pouvoir participer aux championnats de France il faut être classé dans le classement Régional.
- Epée hommes – Epée dames – Fleuret hommes

Les X premiers tireurs du Classement Régional, non sélectionnés en N1 et N2. X = quotas du Comité Régional. Prise en compte des compétitions (*sous réserve de modification de date et lieu*) dans le classement régional :

- ✓ Le championnat régional
 - Epée le 16/02/2020 à La Garde
 - Fleuret le 1/03/2020 à Cabriès
- ✓ L'épreuve de zone (AuRA + Région Sud + Corse)
 - Fleuret le 1/02/2020 à Istres
 - Sabre le 15/12/2020 à Mandelieu et le 15/03/2020 à Crest
- ✓ L'épreuve nationale dans la catégorie :
 - Fleuret le 6/10/19 à Valence
 - Epée Dames le 1/12/19 à Monaco
 - Epée Hommes le 29/03/19 à Nîmes
 - Sabre le 5/10/19 à Gémenos

VÉTÉRANS :

- Open, Épée Dames - Fleuret Dames – Fleuret Hommes - Sabre Dames - Sabre Hommes – Épée Hommes V4. voir règlement sportif fédéral 2019/2020
- Epée hommes V1-V2-V3.

Les X premiers tireurs du Championnat Régional, non sélectionnés par le classement national de la catégorie. X = quotas du Comité Régional.

c) M17, M20, SENIORS et VETERANS équipes

M17 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

Epée/Sabre : Les équipes devront participer et terminer dans les 24 premières de la ½ finale des championnats de France.

Fleuret : les X premières équipes de la compétition de Zone du 09/02/2020 à Aix-en-Provence seront sélectionnées pour le championnat de France. X = mise de commun des quotas de la FFE des comités régionaux AURA et Région Sud. Si le quota commun est supérieur ou égal au nombre d'équipe inscrites l'épreuve sera annulée.

Formule : Tableau d'élimination directe, toutes les places devront être tirées. Le classement de départ sera effectué sur les 3 meilleures places du classement national actualisé avant l'épreuve.

Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leurs numéros de série (1001, 1002 etc.).

Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé + 1 dans l'arme et la catégorie. En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées.

M20 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

Epée/Sabre : Les équipes devront participer et terminer dans les 24 premières de la ½ finale des championnats de France.

Fleuret : les X premières équipes de la compétition de Zone du 08/02/2020 à Aix-en-Provence seront sélectionnées pour le championnat de France. X = mise de commun des quotas de la FFE des comités régionaux AURA et Région Sud. Si le quota commun est supérieur ou égal au nombre d'équipe inscrites l'épreuve sera annulée.

Formule : Tableau d'élimination directe, toutes les places devront être tirées. Le classement de départ sera effectué sur les 3 meilleures places du classement national actualisé avant l'épreuve.

Les tireurs qui bénéficient de leur classement national conservent leurs numéros de série (1001, 1002 etc.).

Un tireur non classé se verra attribuer un numéro de série correspondant à celui du dernier classé + 1 dans l'arme et la catégorie. En cas d'égalité, un tirage au sort automatique est effectué entre les équipes concernées. À l'issue du second circuit « Elite », dans l'arme et la catégorie concernée.

SENIORS :

N1 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020

N2 : voir règlement sportif fédéral 2019/2020
L'épreuve de N2 au Fleuret Dames est OPEN

N3 :

- Sabre dames – Sabre hommes - Fleuret hommes : ouverts
- Epée dames – Epée hommes

Les X premières équipes de l'épreuve Régionale (X = quota Régional) du 16/02/2020

VÉTÉRANS :

- Open, Épée Dames - Fleuret Dames – Fleuret Hommes - Sabre Dames - Sabre Hommes.
Voir règlement sportif fédéral 2019/2020
- Epée hommes

Les X premiers équipes du Classement National par Équipe, non sélectionnés par le classement national de la catégorie. X = quotas du Comité Régional.

d) Classements Régionaux

Classement Régional M15 :

COMPETITIONS	COEFFICIENTS
REGIONAL	0,3
ZONE	1,02
ZONE H2028	1,50
CIRCUIT NATIONAL	2,50

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

Classement Régional M17/M20/SENIORS :

COMPETITIONS	COEFFICIENTS
REGIONAL	0,8 ou 1 ou 1,2
ZONE	1,5
CIRCUIT NATIONAL	2,5

*** Pour les épreuves régionales, le coefficient sera en fonction du nombre de participants**

- effectif <32 : coefficient = 0,8

- $32 \leq \text{effectif} < 64$: coefficient = 1

- effectif ≥ 64 : coefficient = 1,2

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

V. SELECTION AUX ZONES ET CIRCUITS NATIONAUX.

- Zones : Ouvertes à toutes les catégories
- Coupe du GRAND SUD-EST M13 individuel et équipe : Ouverte
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors

M15 : les X premiers du classement Régional actualisé (X = quotas du CRE Région Sud)

Le Comité Régional se réserve le droit de conserver un ou deux quotas pour des escrimeurs(ses) qui auraient été absents sur une épreuve du parcours de sélection de la Fête des Jeunes après avoir été invités à participer à un circuit européen M17 par la FFE.

VI. EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- Individuel :

M11-M13-M17-Seniors

Sabre Compétitions Territoriales et les championnats du Comité Régional Région Sud

- Équipes :

M11-M13

Championnats du Comité Régional Région Sud :

Épée-Fleuret- Sabre- équipes de 2, Hommes-Dames-Mixte

VII. FORMULE DES EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- M11 et M13

Individuel : inscription par les associations territoriales d'escrime, ces dernières détermineront leurs conditions de participation en valorisant la présence sur leurs animations des escrimeurs qu'ils inscriront à l'épreuve du comité régional.

Tour de poule de 4 ou 5

Tableau d'élimination directe puis Tableau 1^{ère} division et 2^{ème} division. Récompenser les 2 tableaux.

Classement Régional M11/M13 :

Prise en compte des compétitions (*sous réserve de modification de date et lieu*) dans le classement régional :

- ✓ Le championnat régional
 - Epée le 29/03/2020 à Draguignan
 - Fleuret/Sabre le 05/04/2020 à Marseille
- ✓ L'épreuve de zone (AuRA + Région Sud + Corse) pour les M13 le 13/06/2020 à Cabriès
- ✓ Les 3 meilleurs épreuves territoriales

COMPETITIONS	COEFFICIENTS
TERRITORIALE	0,4
REGIONALE	1
CGSE pour les M13	1,5

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

Equipes de 2 tireurs :

Dames, Hommes, ou Mixtes (même épreuve) :

Tour de poule de 4 équipes* en 8 touches (2 fois 4 touches en 3mn). Relais à l'italienne.

Tableau d'élimination directe en 16 touches (4 fois 4 touches en 3mn). Relais à l'italienne.

*Si le nombre d'équipe est indivisible par 4, il faudra réaliser des poules de 3 ou 4 équipes

VIII. NORMES DES TENUES.

Cf. règlement sportif fédéral 2019/2020 – Rappel Sous-cuirasse 800N obligatoire en M13.
Masque à double attaches obligatoire au 1^{er} septembre 2019 pour les catégories M17 et plus.

IX. RAPPEL CAHIER DES CHARGES : AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les 15 jours après l'épreuve (voir annexe 1, page 10)

A l'exception des Circuits Nationaux, des Championnats de France et des Coupes du Monde.

Pour l'individuel :

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Aide à l'arbitrage :

De plus, au cas où un organisateur aurait un déficit entre le montant des engagements et le versement des indemnités d'arbitrage, le Comité Régional Région Sud le prendra en charge.

Cette indemnité sera versée après envoi du compte rendu financier portant sur les engagements et l'arbitrage, avec copie à la CRA.

X. AIDES AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

Le budget alloué sur ce poste ne sera pas dépassé. Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 15 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 4 (page13).

En fin de saison, si la totalité de celles-ci dépassait les prévisions, les tireurs seraient remboursés proportionnellement aux droits acquis.

Aide à la pratique Sport-Santé « Escrime et cancer du sein »

Part Comité Régional, 31€, remboursée au club par pratiquante licenciée dans un club d'escrime proposant la pratique avec un Maître d'armes formé ou en formation FFE "Escrime et Cancer du Sein".

Remboursement aux tireurs M15 :

Stage de Vichy (Détection Nationale) : Une aide sera apportée aux escrimeurs sélectionnés : Forfait 100 €

Fête des Jeunes :

Pour la Fête des Jeunes, le Comité Régional engage ses tireurs sur l'extranet de la FFE.
Le Comité Régional Région Sud prendra à sa charge les frais d'inscription en individuel et par équipes.

Tireurs :

-Individuel : Gestion clubs, classés de 1 à 3 (podium): Forfait déplacement et hébergement de 150 €
-Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier* des équipes classées entre 1 et 4 en N1 et 1^{er} en N2

*si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra un forfait de supplémentaire de 100€.

Capitaines d'équipes* : Prise en charge forfaitaire de 400 € pour hébergement, repas, transport et vacation du dimanche comprise, sur présentation d'une note frais (en ligne [ici](#))

*les capitaines seront désignés en fonction du nombre de tireurs sélectionnés dans l'équipe licenciés dans leur club. Dans le cas où il y aurait 4 ou 2 clubs représentés dans l'équipe du comité, l'enseignant du tireur le mieux classé au classement national actualisé après le circuit national M15 H2028 sera désigné. En cas de désistement, le capitaine sera nommé par le comité directeur du comité régional.

Arbitres du CRE Région Sud : Prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Aide FFE aux sportifs :

Au cours de la saison 2019/2020, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(e)s de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M17.

Remboursement aux tireurs M17 et M20 :

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium) : Forfait déplacement et hébergement de 150€

Tournois Européens cadets*et Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National : forfait de 200 € pour ceux figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE, et les cadets figurant sur une feuille de route juniors et les juniors figurant sur une feuille de route seniors.

*Contraintes : tournois européens cadets : participation au tableau de 32

Remboursement aux tireurs Seniors :

Aide aux tireurs U23 :

Forfait de 400€ aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Forfait de 150€ pour les classés de 1 à 3 (podium) aux épreuves sélectives aux championnats d'Europe.

Aide aux tireurs seniors* : Forfait de 200€ aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

*Contraintes : jusqu'à 5 participations au maximum pour les épreuves sélectives aux Jeux Olympiques Tokyo 2020 hors territoire national aux tournois de coupe du monde seniors

XI. AIDES AUX ASSOCIATIONS TERRITORIALES D'ESCRME

Par convention, versement d'une participation financière, dont le montant sera déterminé et validé par l'Assemblée Générale, à l'Association par le Comité Régional d' Escrime, soit 5 euros par licencié, saison N-1, sous condition de respect des statuts types de la Fédération Française d' Escrime concernant les associations territoriales d' escrime, sinon les 2€ par licencié sont maintenus pour les Comités Départementaux.

XII. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATION

Les intervenants seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- La journée : **130€** net. Déplacement : 0,33€/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à 300€ animateurs et 350€ éducateurs.

Le droit d'inscription à la Journée Nationale d'Arbitrage est fixé à 12 €

Règlement approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional d' Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur le 21 septembre 2019 à Aix-en-Provence.

Compte-rendu d'épreuve
Saison 2019/2020

NOM DE L'EPREUVE :

DATE :

LIEU :

CLUB ORGANISATEUR :

HORAIRES : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans
F								
H								
TOTAL								
MONTANT (€)								

ARBITRAGE : Joindre le compte-rendu financier avec montant des engagements, liste et indemnités d'arbitrage sous forme de tableau en spécifiant les bonus

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :

Le Président du club :

STAGE DE DETECTION M13 DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD AUX 3 ARMES

Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive

Date : du 23 au 24 mai 2020 au CREPS d'Aix-en-Provence début 10h le 23, fin 17h le 24.

Critères de sélection :

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Les résultats à la compétition régionale du 4 avril 2020

Nombre de participants : 36 sur l'ensemble des 3 armes

Entraînement Régional Fleuret

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00.

Cotisation de 50€ pour l'année.

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes.

Le CRE Région Sud a la possibilité de proposer à 16 jeunes, ce temps de préparation.

Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Etre capable d'effectuer un entraînement de trois heures avec le Pôle Espoirs
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivants seront prioritaires dans la liste des 16

Les M15 ayant participé à la FDJ en 2019 et qui ont fini dans les 64 premiers

Les M17 ayant participé aux championnats de France N1 ou dans les 16 de N2 en 2019

Les M20 ayant participé aux championnats de France N1 ou dans les 32 de M17 en 2019

Comment y participer :

- **Par une demande du Maître d'Armes au C.T.R.**

PRIX DES LICENCES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

AFFILIATION

Le montant de l'affiliation à la Fédération Française d'Escrime est de :

- ✓ Clubs de moins de 50 licenciés et première affiliation : 60 €
- ✓ Clubs entre 50 et 150 licenciés : 90 €
- ✓ Clubs de plus de 150 licenciés : 120 €
- ✓ Clubs Sabre Laser : 60 € au CRE

LICENCES

Le montant de la licence est de :

- ✓ **Tireurs M5 et M7** (nés en 2013 et après)

Licence P : 25,80 €

Licence 0 : 26 €

Licence + : 27,50 €

- ✓ **Tireurs M9** (nés en 2011 et 2012)

Licence P : 49,80 €

Licence 0 : 50 €

Licence + : 51,50 €

- ✓ **Tireurs M11** (nés en 2009 et 2010)

Licence P : 61,80 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,50 €

- ✓ **Tireurs M13** (nés en 2007 et 2008)

Licence P : 61,80 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,50 €

- ✓ **Tireurs M15 à Vétérans** (nés en 2006 et avant)

Licence P : 61,80 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,50 €

- ✓ **Enseignants :**

Licence P : 59,00 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 66,20 €

- ✓ **Dirigeants :**

Licence P : 41,80 €

Licence 0 : 42 €

Licence + : 43,50 €

Passeport Compétition : 6 € à partir de M15

- *Depuis le 1^{er} septembre 2018, toute demande de licence doit obligatoirement être faite par l'extranet de la FFE.*

AIDE AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

EPREUVE	DATE	NOM	PRENOM	CLUB	CLT	MONTANT

SIGNATURE DU TIREUR

DATE
SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB
et TAMPON